

AVIS

Le Maire de Bagnères de Luchon informe ses administrés que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 22 juillet 2020 à 18 h 30, **Salle du Pavillon Normand (Parc du Casino de Bagnères de Luchon)**.

La séance se tiendra sans public, avec la seule présence de la presse et retransmission sur la page Facebook de la ville :

Depuis Facebook : « Luchon la ville ».

Depuis votre moteur de recherche : www.facebook.com/luchonlaville.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

Affaires communales :

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal.
2. Régime des délégations.
3. Forfait communal 2019/2020.
4. Approbation du maintien des garanties d'emprunt à PROMOLOGIS suite aux réaménagements des emprunts.
5. Demande de subvention pour le RASED pour l'année scolaire 2019-2020.
6. Attribution d'une aide exceptionnelle pour l'association « Avocacol ».
7. Remboursement de tickets de cantine scolaire suite à la crise sanitaire (COVID 19).
8. Avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes entre la commune de Bagnères de Luchon et la régie Luchon Forme et Bien-Etre pour la passation d'un marché public de prestations d'assurances.
9. Création d'un groupement de commande relatif au marché « ambulances » pour la commune de Bagnères de Luchon, Saint-Aventin et Castillon de Larboust.
10. Recherche d'une nouvelle ressource en eau minérale sur le site de « Lapadé », confirmation du projet et des modalités de financement.
11. Proposition complémentaire à la Commission Communale des Impôts Directs.
12. Désignation des délégués du Conseil Municipal au CNAS.
13. Désignation de deux délégués du Conseil Municipal pour siéger au comité de pilotage du programme de coopération de l'ACAD.
14. Désignation des délégués de la commune au SICASMIR.
15. Désignation de délégués de la commune au syndicat mixte Haute-Garonne Environnement.
16. Questions diverses.

Bagnères de Luchon, le 15 juillet 2020,
Le Maire,
Eric AZEMAR.

